RCS : CAYENNE
Code greffe : 9731

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAYENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00492
Numéro SIREN : 537 458 051
Nom ou dénomination : ABIODIS GUYANE

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2022 sous le numéro de dépôt 3652

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2022)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012021** et clos le **31122021** — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration :
S.I.E. DE CAYENNE
1555 ROUTE DE BADUEL

97306 CAYENNE CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
ABIODIS GUYANE
PISTE DU SAUT MARIPA
FORET EST PISTE MARIPA

97313 SAINT GEORGES

651	300757	53745805100027
Insp. IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal : 0 — Bénéfice imposable au taux de 15 % — Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) : **2 833 706**

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15% — Plus-values à long terme imposables au taux de 19% — Autres plus-values imposables au taux de 19% — Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% — Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ — Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ — Autres dispositifs ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐ — Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : COMPTABILITE EXPERT

ECF ☐ — Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ — Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : BDC
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

ABIODIS GUYANE
SAS au capital de 6 49[illegible] 00
PK1 Piste du Saut Maripa
97313 SAINT GEORGES
537 458 051 00027 - APE 6[illegible]

48 BD VOLTAIRE
97300 CAYENNE

0594312959

A Cayenne, le 16032022

Signature et qualité du déclarant
CATHERINE MARIANI — PRESIDENTE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les dispositions des articles 34 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent le droit d'accès et de rectification des informations nominatives auprès du service destinataire de la déclaration.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **ABIODIS GUYANE** — **31122021**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
SOCIETE FINANCIER STEIR 87 AVENUE DES AYGALADES 13015 MARSEILLE FRANCE	232 950	2021					
RASTIT OLIVIER 14A CHEMIN SAINT JOSEPH 13260 CASSIS FRANCE	74 785	2021					
RASTIT JEROME 35 BOULEVARD AIME BOISSY 13004 MARSEILLE FRANCE	8 410	2021					
RASTIT JAMES 391 MONTEE DE BELIGBNEUX 01360 BELIGNEUX FRANCE	8 410	2021					

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE**
et Date de clôture de l'exercice : **31122021**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires,abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	66 449
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
ABIODIS GUYANE	**53745805100027**	**3511Z**
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
PISTE DU SAUT MARIPA **FORET EST PISTE MARIPA** **97313 SAINT GEORGES**		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs *(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)*	
b	Dont plus-value nette à court terme *(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)*	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice *(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)*	
B. Résultats relevants du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice *(pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)*	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI *(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)*	
f	Dont moins-values à long terme ou deficits imputés au titre de l'exercice *(pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)*	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : PISTE DU SAUT MARIPA 97313 SAINT GEORGES — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 5 3 7 4 5 8 0 5 1 0 0 0 2 7 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122021 Net 3	N-1 31122020 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	195 148	AG	7 319	187 829	38 240
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	50 000	AO		50 000	50 000
		Constructions	AP	7 187 746	AQ	601 830	6 585 917	6 727 930
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	19 558 840	AS	170 037	19 388 803	
		Autres immobilisations corporelles	AT	17 339	AU	2 589	14 749	3 958
		Immobilisations en cours	AV	168 384	AW		168 384	18 970 836
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	12 335 100	CV	12 335 100		2 427 000
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	6 152	BI		6 152	5 000
		TOTAL (II)	BJ	**39 518 709**	BK	**13 116 875**	**26 401 834**	**28 222 963**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	35 550	BM		35 550	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	851 082	BY		851 082	
		Autres créances (3)	BZ	10 533 121	CA	976 000	9 557 121	5 417 800
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	874 702	CG		874 702	31 928
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	131 165	CI		131 165	7 338
		TOTAL (III)	CJ	**12 425 620**	CK	**976 000**	**11 449 620**	**5 457 066**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**51 944 329**	1A	**14 092 875**	**37 851 454**	**33 680 029**

Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	6 152	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété: * Immobilisations :			Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise ABIODIS GUYANE — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 6 491 120)	DA	6 491 120	6 491 120
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	480	480
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(7 039 600)	(7 265 671)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(907 968)**	**226 071**
	Subventions d'investissement	DJ	4 584 738	4 671 154
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**3 128 770**	**4 123 154**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	14 793 483	12 120 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	18 446 310	13 306 778
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 450 128	4 127 920
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 820	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	15 840	
	Autres dettes	EA	2 102	2 177
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**34 722 684**	**29 556 875**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**37 851 454**	**33 680 029**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	34 722 684	17 843 542
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD	1 170 430	FE		FF	1 170 430	
	Production vendue services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**1 170 430**	FK		FL	**1 170 430**	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	7 057	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	106	126
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**1 177 593**	**126**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	536 195	84 846
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(35 550)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 912 327	369 310
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	13 590	5 517
	Salaires et traitements *					FY	70 747	
	Charges sociales (10)					FZ	2 662	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	500 408	281 367
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	88 832	21
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**3 089 210**	**741 062**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(1 911 617)**	**(740 935)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	41 330	1 061 719
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		2 034 000
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**41 330**	**3 095 719**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	3 403 000	3 373 000
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	402 718	148 393
	Différences négatives de change					GS	3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**3 805 721**	**3 521 393**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(3 764 391)**	**(425 673)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(5 676 008)**	**(1 166 609)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	86 416	64 981
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**86 416**	**64 981**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**86 416**	**64 981**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(4 681 624)	(1 327 699)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**1 305 339**	**3 160 826**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**2 213 307**	**2 934 756**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**(907 968)**	**226 071**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	88 775	
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		86 416

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2022

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	38 902	KE		KF	156 246
CORPORELLES	Terrains			KG	50 000	KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ	7 008 260	KK		KL	179 486
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS		KT		KU	19 558 840
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	730	KW		KX	6 405
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	3 602	LC		LD	6 602
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH	18 970 836	LI		LJ	1 092 120
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III			LN	26 033 428	LO		LP	20 843 453
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations			8U	12 335 100	8V		8W	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			1T	5 000	1U		1V	1 152
FINANCIERES	TOTAL IV			LQ	12 340 100	LR		LS	1 152
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	38 412 430	ØH		ØJ	21 000 851

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	195 148	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	50 000	LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	7 187 746	MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	19 558 840	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	7 135	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	10 204	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	19 894 572	NA	168 384	NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG	19 894 572	NH	26 982 309	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	12 335 100	ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	6 152	2G	
FINANCIERES	TOTAL IV		I3		NJ		NK	12 341 252	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	19 894 572	ØL	39 518 709	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2022

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	662	PF	6 657	PG		PH	7 319
TOTAL I		RK	**662**	RM	**6 657**	RN		RO	**7 319**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	280 330	PN	321 500	PO		PQ	601 830
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	170 037	QB		QC	170 037
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	304	QE	1 002	QF		QG	1 307
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	70	QM	1 213	QN		QO	1 283
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**280 705**	QV	**493 752**	QW		QX	**774 456**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**281 367**	ØP	**500 408**	ØQ		ØR	**781 775**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ	**213**	RR		RS		RT		RU		RV	**213**
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX	**213**	RY		RZ		SB		SC		SD	**213**
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immob. corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immob. corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immob. corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ	**213**	NR		NS		NT		NU		NV	**213**
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	**213**	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	**213**					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2022

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U	9 908 100	9V	2 427 000	9W		9X	12 335 100	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	976 000	6Z		7A	976 000	
	TOTAL III	7B	**9 908 100**	TY	**3 403 000**	TZ		UA	**13 311 100**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**9 908 100**	UB	**3 403 000**	UC		UD	**13 311 100**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG	3 403 000	UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	6 152	UV	6 152	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	851 082		851 082		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	131		131		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	4 681 624		4 681 624		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	78 269		78 269		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	830 006		830 006		
	Groupe et associés (2)	VC	3 702 348		3 702 348		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 240 743		1 240 743		
Charges constatées d'avance		VS	131 165		131 165		
TOTAUX		VT	**11 521 521**	VU	**11 521 521**	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	14 793 483	14 793 483		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 450 128	1 450 128		
Personnel et comptes rattachés		8C	11 144	11 144		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 437	2 437		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 239	1 239		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	15 840	15 840		
Groupe et associés (2)		VI	18 446 310	18 446 310		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 102	2 102		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**34 722 684**	VZ **34 722 684**		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	8 080 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	5 406 667	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2022

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : **31122021**

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	258
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	258			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	89 036
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	2 427 000
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	2 516 294

II . DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	907 968
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B , cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %							WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %							WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations.* — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies) PA	XF	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies) XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies) PB		
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		Créance dégagée par le report en arrière de déficit ZI 89 036)	XG	4 777 717
	Dt déd. exc (art 39 decies A) YA		Dt déd. exc (art 39 decies B) YB		Dt déd. exc (art 39 decies C) YC		Dt déd. exc (art 39 decies D) YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) YL						
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	5 685 685

III . RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ 3 169 391
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL	335 685	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	0	XO 2 833 706

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	4 622 025
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	4 622 025
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	2 833 706
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	7 455 731

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	4 545

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour risques et charges	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour dépréciation	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)				AFFECTATIONS (1)			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(7 265 671)		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
				- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	226 071		Dividendes	ZE	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG	(7 039 600)
TOTAL I	ØF	**(7 039 600)**		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**(7 039 600)**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	158 867	16 144
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 72 974)		XQ	78 715	11 155
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	39 600	25 414
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)		ST	1 635 145	316 597
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	**1 912 327**	**369 310**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	130	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)		9Z	13 460	5 517
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	**13 590**	**5 517**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *		ØB	66 449	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	1,17 %	1,18 %
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2022

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)						
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2022

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.⑥ = ②+③-④-⑤
		A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N	2 427 000				2 427 000
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1	3 373 000				3 373 000
	N - 2	2 886 238				2 886 238
	N - 3	3 371 262				3 371 262
	N - 4	277 600				277 600
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012021 et clos le : 31122021 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 170 430
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	**1 170 430**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	106
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	7 057
Variation positive des stocks	OD	35 550
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**42 713**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	840 955
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 528 852
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	88 832
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**2 458 639**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**(1 245 495)**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	(1 245 495)

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	1 170 430	
Effectifs au sens de la CVAE			EY	4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence	GY	01/01/2021	GZ	31/12/2021	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR		

DGFiP N° 2059-F 2022

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/2 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 53745805100027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE ABIODIS GUYANE

ADRESSE (voie) PISTE DU SAUT MARIPA FORET EST PISTE MARIPA

CODE POSTAL 97313 VILLE SAINT GEORGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	232 950
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	91 606

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SOCIETE FINANCIER STEIR

N° SIREN (si société établie en France) 390742765 % de détention 71,78 Nb de parts ou actions 232 950

Adresse : N° 87 Voie AVENUE DES AYGALADES

Code postal 13015 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RASTIT Prénom(s) OLIVIER

Nom marital % de détention 23,04 Nb de parts ou actions 74 785

Naissance : Date 09081948 N° département 13 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Adresse : N° Voie 14A CHEMIN SAINT JOSEPH

Code postal 13260 Commune CASSIS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique RASTIT Prénom(s) JAMES

Nom marital % de détention 2,59 Nb de parts ou actions 8 410

Naissance : Date 03081985 N° département 13 Commune AIX EN PROVENCE Pays FRANCE

Adresse : N° 391 Voie MONTEE BELIGNEUX

Code postal 01360 Commune BELIGNEUX Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFiP N° 2059-F 2022

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 53745805100027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE ABIODIS GUYANE

ADRESSE (voie) PISTE DU SAUT MARIPA FORET EST PISTE MARIPA

CODE POSTAL 97313 VILLE SAINT GEORGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	232 950
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	91 606

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique RASTIT | Prénom(s) JEROME | Nom marital | % de détention 2,59 | Nb de parts ou actions 8 410 | Naissance : Date 01051983 | N° département 13 | Commune MARSEILLE | Pays FRANCE | Adresse : N° 35 | Voie BOULEVARD AIME BOISSY | Code postal 13004 | Commune MARSEILLE | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2022

1/1 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 53745805100027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE ABIODIS GUYANE

ADRESSE (voie) PISTE DU SAUT MARIPA FORET EST PISTE MARIPA

CODE POSTAL 97313 VILLE SAINT GEORGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique SAS Dénomination SCIERIE OYAPOCK

N° SIREN (si société établie en France) 531643831 % de détention 100,00

Adresse : N° Voie FORET EST PISTE MARIPA

Code postal 97313 Commune SAINT GEORGES Pays GUYANE FRANCAISE

Forme juridique SAS Dénomination SEFEG

N° SIREN (si société établie en France) 752378513 % de détention 100,00

Adresse : N° Voie FORET EST PISTE MARIPA

Code postal 97313 Commune SAINT GEORGES Pays GUYANE FRANCAISE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N° 1330-CVAE
(2022)
Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2021

Dénomination de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE**
Adresse : **PISTE DU SAUT MARIPA**
FORET EST PISTE MARIPA

97313 SAINT GEORGES

N° Siret de l'établissement principal : **53745805100027**

Activité : Code activité : **3511Z**

Déclarant Nom du signataire **CATHERINE MARIANI** Qualité du signataire **PRESIDENTE**

A **Cayenne** Le **16032022**

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01012021** au **31122021**

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	
Chiffre d'affaires de référence	A3	1 170 430
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation *(En toutes lettres)* A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE[1]

Numéro du département B1	Commune de localisation *(En toutes lettres)* B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

---------- Aide fiscale à l'investissement outre-mer

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2083-SD
(2022)

Formulaire obligatoire
Art.46 quaterdecies Y de l'annexe III au CGI

AIDE FISCALE A L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER

FORMULAIRE DES INVESTISSEMENTS REALISES DANS UN DEPARTEMENT D'OUTRE-MER OU UNE COLLECTIVITE D'OUTRE-MER, OU EN NOUVELLE-CALEDONIE

(Article 242 sexies du code général des impôts)

Ce formulaire doit être souscrit par toute personne qui réalise un investissement ouvrant droit à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 undecies A, 199 undecies B, 199 undecies C, 217 undecies, 217 duodecies, 244 quater W ou 244 quater X ou 244 quater Y du code général des impôts (CGI).

Il doit être transmis par voie électronique, dans les mêmes délais que la déclaration de résultats ou de bénéfices au titre de l'exercice au cours duquel intervient la mise en service des investissements ou l'achèvement des immeubles, des travaux de rénovation ou des travaux de démolition préalables à la construction de logements sociaux neufs.

Le formulaire doit être déposé :
- pour les entreprises dont le siège social est situé en métropole ou dans les départements d'outre-mer (DOM), auprès du service des impôts des entreprises dont elles relèvent ou de la direction des grandes entreprises (DGE) ;
- pour les autres entreprises, auprès de la direction des impôts des non-résidents (DINR).

Dans le cadre de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, vous êtes informé de la transmission à l'INSEE des données déclarées, à des fins d'exploitation statistique.

Exercice du 01012021 au 31122021

I - PROPRIETAIRE DE L'INVESTISSEMENT

A - Identification du propriétaire

Dénomination de la personne morale ou de l'entrepreneur individuel	ABIODIS GUYANE	**Forme juridique**	SAS
Siège social	PISTE DU SAUT MARIPA FORET EST PISTE MARIPA 97313 SAINT GEORGES	**N°SIREN**	537458051

B - Identification des associés ou membres de l'entreprise propriétaire

Nom, prénom ou dénomination sociale		Adresse ou siège social Cf.état 2083-SD Liste associés ou membres				N°SIREN (le cas échéant)	Quote part dans les résultats de la personne morale (en %)
SAS	STE FINANCIERE STEIR	AVENUE DES AYGALADES	13015	MARSEILLE	FRANCE	390742765	
M	RASTIT JAMES	MONTEE BELIGNEUX	01360	BELIGNEUX	FRANCE		
M	RASTIT JEROME	BVD AIME BOISSY	13004	MARSEILLE	FRANCE		
M	RASTIT OLIVIER	CHEMIN ST JOSEPH	13260	CASSIS	FRANCE		
						Total	100,00

2083-SD Liste associés ou membres

Nom, prénom ou dénomination		Adresse	Code postal	Commune	Pays	N° Siren	Quote-part dans les résultats en %
SAS	STE FINANCIERE STEIR	AVE DES AYGALADES	13015	MARSEILLE	FRANCE	390742765	71,78
M	RASTIT OLIVIER	CHEMIN ST ANTOINE	13260	CASSIS	FRANCE		23,04
M	RASTIT JAMES	MONTEE BELIGNEUX	01360	BELIGNEUX	FRANCE		2,59
M	RASTIT JEROME	BVD AIME BOISSY	13004	MARSEILLE	FRANCE		2,59
						Total	**100,00**

II - INVESTISSEMENT ACQUIS

	Code investissement	Nature de l'investissement	Caractéristiques du bien (véhicule,navire...) (8)	Lieu d'exploitation ou situation à titre principal		En cas de financement par souscription		Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date d'achèvement de travaux de réhabilitation ou de rénovation	Date de mise en location	Date de début d'exploitation	Valeur réelle des biens	Prix de revient HT (3)	Base de l'avantage fiscal	Art. du CGI (4)	Taux de la réduction d'impôt (en %)	Impact		Nature de la décision (7)	Date de la décision
				DOM ou COM (1)	Commune (2)	Date de la souscription	Montant de la souscription			Cf état 2083	SD Liste	investissement acquis						Emplois créés (5)	Emplois maintenus (6)		
1	FR	Énergies renouvelables Autres	MATERIELS IND	GY	97313 SAINT GEORG							29/10/2021		18 079 385	13 376 068	W	35,00			DA	10/05/2021
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
13																					
14																					
15																					
16																					
17																					
18																					
19																					
20																					
21																					
22																					
23																					

(1) Martinique (MT), Guadeloupe (GA), Guyane (GY), Réunion (R), Saint Martin (SM), Saint Barthélémy (SB), Saint Pierre et Miquelon (SPM), Mayotte (MY), Nouvelle Calédonie (NC), Polynésie Française (PF), Wallis (W), Futuna (F), Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)
(2) Préciser le code postal. Pour Wallis et Futuna la circonscription
(3) Montant H.T. en Euros - Ne pas mentionner les centimes
(4) Article 199 undecies A : (A), article 199 undecies B : (B), article 199 undecies C : (C), article 217 undecies : (U), article 217 duodecies : (D), article 214 quater W : (W), article 214 quater X : (X)
(5) Nombre d'emplois directs, équivalents temps plein, devant être créés au cours des cinq premières années d'exploitation de l'investissement
(6) Nombre d'emplois directs, équivalents temps plein, devant être maintenus au cours des cinq premières années d'exploitation de l'investissement
(7) Décision d'agrément (DA), ou à défaut, de l'accord de principe (AC) ou plein droit (PL)
(8) Pour chaque nature d'investissement, il convient de préciser les caractéristiques exactes de l'investissement.

2083-SD Liste investissement acquis

Num ordr	Code investis.	Nature de l'investissement	Caractéristique du bien	DOM ou COM	Commune	Date de la souscription	Montant de la souscription	Date achève-ment des fondations	Date livraison ou achèvement de l'immeuble	Date d'achève-ment des travaux de réhabilitation ou de rénovation	Date de mise en location	Date de début d'exploitation	Valeur réelle des biens	Prix de revient HT	Base de l'avantage fiscal	Art. du CGI	Taux réduc. impôt	Impact emplois créés	Impact emplois maint.	Nature de la décision	Date de la décision
1	ER	Énergies renouvelable	MATERIELS	GY	97313 SAINT GEOR							29/10/2021		18 079 385	13 376 068	W	35,00			DA	10/05/2021

III - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

	Code investissement	Nature de l'investissement Cf état 2083-SD Liste investissement ...	Lieu d'exploitation ou situation à titre principal		Aides accordées			Montant des aides accordées au titre d'un régime fiscal local
			DOM ou COM	Commune	Montant (1)	Partie versante (2)	Date d'attribution	
1	ER	Énergies renouvelables Autres solaires	GY	97313 SAINT GEORGES	4 300 000	UE	27/12/2017	
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								

(1) Montant H.T. en Euros - Ne pas mentionner les centimes
(2) Union européenne : UE - Etat : E - Région : R - Département : D - Autres : A

2083-SD Liste financement de l'investissement

Num. ordr	Code investis.	Nature de l'investissement	DOM ou COM	Commune	Aides accordées			Montant des aides accordées au titre d'un régime fiscal local
					Montant	Partie versante	Date d'attribution	
1	ER	Énergies renouvelables Autres solair	GY	97313 SAINT GEORGES	4 300 000	UE	27/12/2017	

	Numéro de l'opé-ration	Informations concernant l'investissement						
		Lieu de situation			Nature de l'investissement (3)	Caractéristiques du bien (4)	Montant de l'investissement	Montant de la base éligible à l'avantage en impôt
		Libellé de la voie	DOM ou COM (1)	Commune (2)				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								

(1) Martinique (MT), Guadeloupe (GA), Guyane (GY), Réunion (R), Saint Martin (SM), Saint Barthélémy (SB), Saint Pierre et Miquelon (SPM), Mayotte (MY), Nouvelle Calédonie (NC), Polynésie Française (PF), Wallis (W), Futuna (F), Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)

(2) Préciser le code postal. Pour Wallis et Futuna la circonscription

(3) hôtellerie-mobilier (HM), Hôtellerie-travaux de construction (HC), Hôtelleri-travaux de renovation (HR), Bâteaux de plaisance (PL), Moyens de transports maritimes (TM), Moyens de transports maritimes (TM), moyens de transport aériens(TA), Matériel audiovisuel (AD), Industrie-bâtiments ou équipements (IN), Pêche(PE), Agroalimentaire (AGO), Agriculture (AGI), Aquaculture (AQ), Energies renouvelables-Eoliennes (ERE), Energies renouvelables-biogaz (ERB), Energies renouvelables-chauffe-eau solaire (ERS), Energies renouvelables-Autres (ER), Concession de SPIC(SP), Matériel de télcommunications (TEL), Matériel pour bâtiment ou travaux publics (BTP), Artisanat (ART), Tourisme (TO), Manutention portuaire (PO), Services informatiques (SI), Recherche et developpement (RD), Câble numerique (CAN), Autres (AU), Logements : secteur libre (LOL), Logements: secteur intermediaire (LOI), logements sociaux ou trés sociaux (LOS)

(4) Pour chaque nature d'investissement, veuillez indiquer les caractéristiques exactes de l'investissement.

2083-M-SD Liste Informations investissements réalisés

Num ordr	Numero de l'opération	Libellé de la voie	DOM ou COM	Commune	Nature de l'investissement	Caractéristiques du bien	Montant de l'investissement	Montant de la base éligible à l'avantage en impôt

IV-2 - COUT HT DES ÉQUIPEMENTS PARTICULIERS

	Dont montant HT des équipements particuliers							
	Dispositifs d'isolation de protection contre le rayonnement solaire des parois opaques ou de ventilation naturelle de confort thermique	Matériaux d'isolation thermique, visant à maîtriser les besoins en chauffage	Appareils de régulation de chauffage	Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable	Pompes à chaleur	Équipements de raccordement à un réseau de chaleur	Logement adapté aux personnes agées de plus de 65 ans	Logement adapté aux personnes en situation de handicap
1								
2								
3								

V - ENTREPRISE EXPLOITANTE OU LOCATAIRE DE L'INVESTISSEMENT

	Code investissement	Lieu d'exploitation ou situation à titre principal		Nom et prénom ou dénomination sociale	N°SIREN (le cas échéant)	Code activité (APE)	Adresse ou siège social Cf.état 2083-SD Liste entreprise ou locataire...	Chiffre d'affaires de l'entreprise exploitante	Nature des liens avec la personne morale (en %) (1)	Quote-part de l'aide fiscale rétrocédée par la personne morale (en %)
		DOM ou COM	Commune							
1	ER	GY	SAINT GEORGES	SAS ABIODIS	537458051	3511Z	PISTE SAUT MARIPA 97313 SAINT GEORG GUYANE FRAN	1 170 430	100,00	
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										

(1) Préciser, le cas échéant, le pourcentage de participation détenu par la société exploitante dans la société propriétaire de l'investissement

2083-SD Liste entreprise ou locataire

Num. ordr	Code investis.	DOM ou COM	Commune	Nom et prénom ou dénomination sociale	N°SIREN (le cas échéant)	Code APE	Adresse ou siège social	Chiffre d'affaires de l'entreprise exploitante	Nature des liens avec la pers.morale	Quote part de l'aide fisc rétrocédée %
1	ER	GY	SAINT GEORGES	SAS ABIODIS	537458051	3511Z	PISTE SAUT MARIPA 97313 SAINT GEORG GUYANE F	1 170 430	100,00	

---------- Crédit d'impôt outre mer productif ------

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N°2079-CIOP-SD
(2022)
(article 244 quater W du CGI)

CREDIT D'IMPOT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE SECTEUR PRODUCTIF

Déclaration à déposer par programmes d'investissement au titre d'un exercice [1]

- dans les mêmes délais que le relevé de solde pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés
- dans les mêmes délais que la déclaration annuelle de résultats pour les autres entreprises

Exercice ouvert le	01012021	Clos le	31122021

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	537458051
ABIODIS GUYANE **PISTE DU SAUT MARIPA** **97313 SAINT GEORGES**	

Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	**Désignation et adresse de la société mère :**	N° SIREN de la société mère

Dénomination et localisation du programme d'investissement	ENERGIE RENOUVELABLE AUTRES PISTE SAUT DE MARIPA 97313 SAINT GEORGES				
Pour les investissements immobiliers					
Date de l'achèvement des fondations		Date de mise hors d'eau		Date de livraison	
Pour les investissements mobiliers		Date de mise en service			
Pour les travaux de rénovation hôtelière		Date d'achèvement des travaux			

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT

Assiette éligible au crédit d'impôt au titre de l'exercice *(hors construction d'immeuble ou acquisition d'un immeuble à construire ou acquisition d'un navire de croisière neuf d'une capacité maximale de 400 passagers)*	1	13 376 068
Taux du crédit d'impôt [2] - Pour les investissements réalisés par une entreprise soumise à l'impôt sur le revenu : * en Guadeloupe, en Martinique ou à la Réunion : 38,25 % * en Guyane ou à Mayotte : 45,9 % - Pour les investissements réalisés par une entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés : 35 %	2	35,00
Sous-total - montant du crédit d'impôt *(ligne 1 x ligne 2)*	3	4 681 624
Assiette éligible au crédit d'impôt au titre de l'exercice : *(navires de croisières neufs d'une capacité maximale de 400 passagers)* [3]	4	
Taux du crédit d'impôt - Pour les investissements réalisés par une entreprise soumise à l'impôt sur le revenu : 38,25 % - Pour les investissements réalisés par une entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés : 35 %	5	
Sous-total - montant du crédit d'impôt *(ligne 4 x ligne 5)*	6	
Assiette éligible au crédit d'impôt au titre de l'exercice : *(construction d'immeuble ou acquisition d'un immeuble à construire)*	7	

Part du crédit d'impôt acquise pour l'exercice au titre de :	Pour les immeubles dont l'achèvement des fondations est intervenu avant le 1er janvier 2019	Pour les immeubles dont l'achèvement des fondations est intervenu à compter du 1er janvier 2019
- l'achèvement des fondations :	☐ 50 % [4]	☐ 70 % [4]
- la mise hors d'eau de l'immeuble :	☐ 25 % [4]	☐ 20 % [4]
- la livraison de l'immeuble :	☐ solde [5]	☐ solde [5]

Taux du crédit d'impôt [2]	8	
Sous-total - montant du crédit d'impôt acquis au titre de l'exercice *(ligne 7 x part déterminée ligne ci-dessus x ligne 8)*	9	
Montant du crédit d'impôt au titre de l'exercice *(ligne 3 + ligne 6 + ligne 9)*	10	4 681 624
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué en ligne 12)	11	

Renvoi (1) (2) (3) (4) (5) cf Notice2079CIOP

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIRET	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
			TOTAL 12	

III – CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETE DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
			TOTAL	

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report du total ligne 10)	13	4 681 624
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	14	
Montant du crédit d'impôt disponible *Résultat (ligne 13 - ligne 14) : s'il est positif, indiquer le montant, s'il est négatif, indiquer 0.*	15	4 681 624
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 + ligne 15)	16	4 681 624

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	18	
Montant du crédit d'impôt disponible *Résultat (ligne 17 - ligne 18) : s'il est positif, indiquer le montant, s'il est négatif, indiquer 0.*	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des sociétés du groupe dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 19 + ligne 12)	20	

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou 20)	21	
Montant dont la restitution est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	4 681 624

Les demandes de remboursement du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur le formulaire n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur le formulaire n°2573-SD disponible sur www.impots.gouv.fr.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : reporter le montant du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 sur la déclaration de revenus n° 2042-IOM, case HJA.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

N° 2069-RCI-SD
(2022)
Formulaire obligatoire

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Au titre de l'année civile Néant ☐

Dénomination de l'entreprise	ABIODIS GUYANE	N° Siren :537458051
Adresse	PISTE DU SAUT MARIPA 97313 SAINT GEORGES	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐ PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

AUT - Autres crédits d'impôts	4 681 624
Réduction d'impôt en faveur du mécenat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

ABIODIS GUYANE

Société par actions simplifiée au capital de 6 491 120 euros
Siège social : 97313 SAINT GEORGES DE L'OYAPOCK
Piste de saut MARIPA, lieudit « Forêt Est Piste Maripa »
RCS CAYENNE TMC 537 458 051

EXTRAIT PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES

Connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

L'Assemblée Générale,

(i) approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, se soldant par une perte comptable de **907 968 euros** ;

(ii) constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'il n'y a aucune dépense non déductible de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du même code ;

(iii) donne au Président quitus de l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DES RESULTATS

Connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

L'Assemblée Générale,

(i) décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se soldant par un résultat de **– 907 968 euros**, en Report à Nouveau.

(ii) prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du C.G.I., qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée

Le Président
Catherine Mariani

KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

ABIODIS GUYANE S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
ABIODIS GUYANE S.A.S.
Piste de saut Maripa, lieudit “Forêt Est Piste Maripa” -
97313 Saint Georges de l’Oyapock
Ce rapport contient 29 pages
Référence : GM-222-520

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d’expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l’Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

ABIODIS GUYANE S.A.S.
Siège social : Piste de saut Maripa, lieudit “Forêt Est Piste Maripa” -
97313 Saint Georges de l’Oyapock
Capital social : €.6.491.120

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société ABIODIS GUYANE S.A.S,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de la société ABIODIS GUYANE S.A.S. relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d’émission de notre rapport.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d’expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l’Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 29 juin 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano
Associé

Etats financiers au 31/12/2021

COMPTES ANNUELS

Etats financiers au 31/12/2021

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	195 148	7 319	187 829	38 240
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	50 000		50 000	50 000
	Constructions	7 187 746	601 830	6 585 917	6 727 930
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	19 558 840	170 037	19 388 803	
	Autres immobilisations corporelles	17 339	2 589	14 749	3 958
	Immobilisations en cours	168 384		168 384	18 970 836
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	12 335 100	12 335 100		2 427 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	6 152		6 152	5 000
	TOTAL (II)	**39 518 709**	**13 116 875**	**26 401 834**	**28 222 963**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	35 550		35 550	
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	851 082		851 082	
	Autres créances	10 533 121	976 000	9 557 121	5 417 800
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	874 702		874 702	31 928
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	131 165		131 165	7 338
	TOTAL (III)	**12 425 620**	**976 000**	**11 449 620**	**5 457 066**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**51 944 329**	**14 092 875**	**37 851 454**	**33 680 029**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			6 152	5 000
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	6 491 120	6 491 120
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	480	480
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(7 039 600)	(7 265 671)
	Résultat de l'exercice	**(907 968)**	**226 071**
	Subventions d'investissement	4 584 738	4 671 154
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**3 128 770**	**4 123 154**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 793 483	12 120 000
	Emprunts et dettes financières divers (3)	18 446 310	13 306 778
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 450 128	4 127 920
	Dettes fiscales et sociales	14 820	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 840	
	Autres dettes	2 102	2 177
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**34 722 684**	**29 556 875**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**37 851 454**	**33 680 029**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(907 967,66)	226 070,73
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	34 722 684	17 843 542
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au 31/12/2021

Compte de Résultat

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	1 170 430		1 170 430	
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	**1 170 430**		**1 170 430**	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			7 057	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			106	126
	Total des produits d'exploitation (1)			**1 177 593**	**126**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			536 195	84 846
	Variation de stock			(35 550)	
	Autres achats et charges externes			1 912 327	369 310
	Impôts, taxes et versements assimilés			13 590	5 517
	Salaires et traitements			70 747	
	Charges sociales du personnel			2 662	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			500 408	281 367
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			88 832	21
	Total des charges d'exploitation (2)			**3 089 210**	**741 062**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(1 911 617)**	**(740 935)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(1 911 617)**	**(740 935)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	41 330	1 061 719
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		2 034 000
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**41 330**	**3 095 719**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 403 000	3 373 000
	Intérêts et charges assimilées (4)	402 718	148 393
	Différences négatives de change	3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**3 805 721**	**3 521 393**
	RESULTAT FINANCIER	**(3 764 391)**	**(425 673)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(5 676 008)**	**(1 166 609)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	86 416	64 981
	Total des produits exceptionnels	**86 416**	**64 981**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**86 416**	**64 981**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(4 681 624)	(1 327 699)
	TOTAL DES PRODUITS	**1 305 339**	**3 160 826**
	TOTAL DES CHARGES	**2 213 307**	**2 934 756**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(907 968)**	**226 071**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etats financiers au 31/12/2021

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **37 851 454** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 305 339** euros et un total **charges** de **2 213 307** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-907 968** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

Faits marquants de l'exercice

La Covid-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020.

La priorité de la société a été de tout mettre en oeuvre pour préserver la santé de ses collaborateurs, répondre aux besoins de ses clients et assurer une continuité de ses opérations.

Un suivi de l'évolution de la pandémie est réalisé pour en évaluer les effets et mettre en place les procédures qui permettront d'en limiter les impacts.

Dans ce contexte, la société a continué de subir un retard important de ses fournissuers dans la mise en service.

Dans ce contexte, le développement industriel a été le suivant :

- Les essais de mise en service de la Centrale Biomasse se sont achevés en Mars 2021 et s'est suivie d'une période de marche probatoire;

- La mise en service insdustrielle est intervenue le 28 octobre 2021.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accesoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrit pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les différents coûts engagés dans le cadre de la réalisation de l'unité de biomasse ont été portés à l'actif, sous les rubriques Constructions et Installations Techniques. Cette activation a été réalisé dans le respect des articles 211-1 et 211-2 du règlement ANC 2014-03 précisant les critères d'activation et la notion d'avantage futur.

L'art. 213-9 du règlement ANC 2014-03 dispose que les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible, immobilisation incorporelle, corporelle ou stock, peuvent être inclus dans le coût de l'actif lorsqu'ils concernent la période de production de cet actif, jusqu'à la date d'acquisition ou de récption définitive. En application de cette disposition, les coûts d'emprunt ont été activés.

Stocks et en cours

Les matières et consomables ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Délai d'ancienneté des créances clients :

Montant Total	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 à 120 jours	plus de 120 jours
586.098,19€	586.098,19€	-	-	-	-

Délai d'ancienneté des dettes fournisseurs :

Montant Total	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 à 120 jours	plus de 120 jours
1.295.400,58€	1.272.093,60€	23.583,50€	1457,20€	-	1733,72€

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Personnels

Effectif Total	Dont Femme	Heures Annuelles	Salaire Brut	Part Patronale	Coût Horaire
4	2	5840	66.449,21€	3.002,16 €	11,89€

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est notamment déterminée au regard des perspectives de résultat des entités concernées.

Les filiales étant contrôlées de manière exclusive, avec un pourcentage de détention de 100% sur chacune d'entre elles, les titres ont été évalués par équivalence.

Les capitaux propres retraités majorés de l'écart d'acquisition ont une valeur globale inférieure au prix d'acquisition.

Une provision a donc été constituée sur les titres pour un montant global de 12.335.100,00 euros.

Les comptes courants débiteurs des filiales s'élèvent à 3.702.348,00 euros et ont été dépréciés à hauteur de 976.000 euros.

Provision pour Risques et Charges

Les provisions pour risques et charges éventuelles ont pour objet de couvrir les risques liés aux

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

litiges en cours et elles sont constituées si nécessaire conformément au règlement ANC n°2014-03.

Par saisine du 28 mars 2018, Monsieur Bard et Madame Hetzel ont initié une procédure devant le Conseil des Prud'hommes de Metz, en contestation de leur licenciement économique. Les sociétés SAS Abiodis Guyane, SAS Scierie Oyapock et SAS Sefeg ont été conjointement saisies au motif que ces structures seraient les co-employeurs de ces deux collaborateurs, dont l'employeur principal était la société Ares Etudes et Conseils.

Les demandes s'élèvent au total à 450 033 euros.

L'affaire a été plaidée devant le conseil des Prud'hommes qui n'a pas pu se départager.

Par audience en date du 4 juin 2021, le juge départiteur a débouté en totalité les demandes.

Ce litige n'était pas provisionné conformément au règlement de l'ANC2014-03, considérant qu'il n'est ni probable ni certain à la date d'établissement des comptes, qu'une condamnation en appel soit prononcée à l'égard de la société.

Emprunt et dettes financières

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une convention de crédit de 12.2 Millions d'euros et de Crédit relais Crédit d'impôt de 4 Millions d'euros a été signée en Juin 2018.

Au 31 décembre 2021, le montant total des tirages est le suivant :

- Au titre du crédit long terme : 12.2 millions d'euros
- Au titre du crédit relais Crédit d'impôt 4 millions d'euros

Les intérêts intercalaires ont été comptabilisés en immobilisations en cours pour les 7 premiers mois de 2021.

Cette convention de crédit est assortie de différents engagements décrits plus bas.

Soutien des associés

Une convention d'avance en compte courant a été mise en place avec les principaux associés, elle prévoie la couverture des besoins en trésorerie d'Abiodis Guyane dans le cadre de la Construction de la Centrale biomasse, tel que cela a été requis dans la convention de crédit précitée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Engagements hors bilan

Engagements donnés

Dans le cadre de la convention de Crédit de 12.2 Millions d'euros et de Crédit relais Crédit d'impôt de 4 millions d'euros signée en 2018 les engagements et garanties suivants ont été donnés :

- Nantissement des titres des Filiales Sefeg et Scierie de l'Oyapock
- Hypothèque sur le terrain
- Cession Dailly des créances au titre des Crédits d'Impôts en faveur des investissements productifs neufs réalisés outre-mer dues ou à devoir
- Cession Dailly du contrat de rachat d'Electricité par EDF, du contrat EPC signé avec Snef et Energ Power, du Contrat d'Assistance à Exploitation signé avec Snef et Energ Power, du Contrat de Maintenance et de toute indemnité d'Assurance due en application des Polices afférentes à la construction de la centrale biomasse.
- Gage sans dépossession des principaux équipements de la centrale biomasse.

Fait à Cayenne, le 28/06/2022

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	324 556,00	20,0000	6 491 120,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**324 556,00**	**20,0000**	**6 491 120,00**

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2021
Capital social	6 491 120				6 491 120
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	480				480
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(7 265 671)	226 071			(7 039 600)
Résultat de l'exercice	226 071	(226 071)		(907 968)	(907 968)
Subventions d'investissement	4 671 154			(86 416)	4 584 738
Provisions réglementées					
TOTAL	**4 123 154**			**(994 384)**	**3 128 770**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 4 123 154
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 4 123 154
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (994 384)

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros** — **31/12/2021**

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS SEFEG	2 000 000	2 312 752	100,00	3 950 000	
SAS SCIERIE OYAPOCK	4 240 000	2 208 690	100,00	8 385 100	
2. Participations (10 à 50 %)					

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS SEFEG	2 726 314		2 476 636	(102 603)	
SAS SCIERIE OYAPOCK	976 035		2 410 334	(744 587)	
2. Participations (10 à 50 %)					

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	38 902		156 246			195 148
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**38 902**		**156 246**			**195 148**
CORPORELLES	Terrains	50 000					50 000
	Constructions sur sol propre	7 008 260		179 486			7 187 746
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			19 558 840			19 558 840
	Instal., agencement, aménagement divers	730		6 405			7 135
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	3 602		6 602			10 204
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	18 970 836		1 092 120		19 894 572	168 384
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**26 033 428**		**20 843 453**		**19 894 572**	**26 982 309**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	12 335 100					12 335 100
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 000		1 152			6 152
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**12 340 100**		**1 152**			**12 341 252**
	TOTAL	**38 412 430**		**21 000 851**		**19 894 572**	**39 518 709**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	662	6 657		7 319
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**662**	**6 657**		**7 319**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	280 330	321 500		601 830
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels		170 037		170 037
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	304	1 002		1 307
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	70	1 213		1 283
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**280 705**	**493 752**		**774 456**
	TOTAL	**281 367**	**500 408**		**781 775**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial		213					213
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES		**213**					**213**
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL		**213**					**213**
TOTAL GENERAL NON VENTILE			**213**				**213**

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations - incorporelles				
	Sur immobilisations - corporelles				
	Sur immobilisations - des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations - titres de participation	9 908 100	2 427 000		12 335 100
	Sur immobilisations - autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres		976 000		976 000
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**9 908 100**	**3 403 000**		**13 311 100**
	TOTAL GENERAL	**9 908 100**	**3 403 000**		**13 311 100**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation				
	- financières		3 403 000		
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	6 152	6 152	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	851 082	851 082	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	131	131	
Impôts sur les bénéfices	4 681 624	4 681 624	
Taxes sur la valeur ajoutée	78 269	78 269	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	830 006	830 006	
Groupe et associés (2)	3 702 348	3 702 348	
Débiteurs divers	1 240 743	1 240 743	
Charges constatées d'avances	131 165	131 165	
TOTAL DES CREANCES	**11 521 521**	**11 521 521**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

	31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	14 793 483	14 793 483		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 450 128	1 450 128		
Personnel et comptes rattachés	11 144	11 144		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 437	2 437		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 239	1 239		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 840	15 840		
Groupe et associés (2)	18 446 310	18 446 310		
Autres dettes	2 102	2 102		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**34 722 684**	**34 722 684**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 080 000
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 406 667
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021
Total des Produits à recevoir		**1 094 989**
Autres créances clients		**264 984**
FACTURES A ETABLIR	*264 984*	
Autres créances		**830 006**
ETAT--SUBVENTION A RECEVOIR	*830 006*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021
Total des Charges à payer		**30 204**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**150**
INT.COURUS / EMP.ETS CREDIT	*150*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**8 715**
FACTURES NON PARVENUES	*8 715*	
Dettes fiscales et sociales		**5 499**
CHARGES A PAYER PROV CP	*4 297*	
PROV CHARGES SOCIALES CP	*194*	
ETAT-CH. A PAYER-PROD.A RECEV.	*53*	
ETATS -CHARGES A PAYER	*954*	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		**15 840**
FACTURES NON PARVENUS -IMMOS	*15 840*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2021**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**131 165**
DIVERSES ASSURANCES		131 165	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**131 165**

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			